

# 9<sup>ème</sup> CONCOURS PHOTOS

"LA NATURE

REPREND SES DROITS"

Exposition  
Les 10 et 11 Septembre 2022  
Stand Focus Pévèle aux Costiciades  
**de Coutiches**



Règlement sur  
[www.focuspevele.com](http://www.focuspevele.com)  
date limite 14 Août 2022



# REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO COSTICIADES 2022

**ATTENTION: ce concours a été prolongé jusqu'au 14 août 2022, car les fêtes de Coutiches, les Costiciades des 11 et 12 septembre 2021 avaient été annulées par l'organisateur.**

**Les photos envoyées par les participants en 2021 ont été enregistrées et font partie du concours sauf avis contraire du participant. Il est possible de compléter ou de changer les photos envoyées dans la limite des 3 photos jusqu'à la date limite.**

**De même cette année, si les fêtes de Coutiches les 10 et 11 septembre 2022, étaient annulées par l'organisateur, le concours sera annulé**

## Article 1 : Objet

Le club photo **Focus Pévèle** organise en collaboration avec la mairie de **COUTICHES** son 9ème concours photographique **gratuit** dont l'exposition aura lieu lors des **COSTICIADES** les **10 et 11 septembre 2022**

Sur le thème

**« La Nature reprend ses droits »**

## Article 2 : Conditions

### *Les candidats :*

- ✚ Ce concours est ouvert aux photographes amateurs (non-professionnels).
- ✚ Les photographies des membres du jury ainsi que de leur famille seront hors concours.
- ✚ Les candidats mineurs doivent fournir une autorisation parentale écrite (voir bulletin d'inscription)

### *Les clichés :*

- ✚ Chaque participant pourra déposer au maximum **3 Photos**, chaque photo illustrant le thème demandé.
- ✚ Les photographies seront fournies **en format numérique** (CD, carte SD, clé USB, site de téléchargement ou par mail à l'adresse [focuspevele@hotmail.fr](mailto:focuspevele@hotmail.fr)) **et également au format papier.**
- ✚ Le format de la photo numérique devra être en JPEG, d'une définition de 300 pixels/pouce et d'un poids n'excédant pas 8 Mo, cette photo en format numérique pourra être signée.
- ✚ Le format des tirages devra être d'une taille de 20cm x 30cm ou de la taille A4 (21cm x 29,7cm), ces tirages ne devront pas être signés.
- ✚ Les photomontages ne sont pas pris en compte.
- ✚ Chaque photographie portera au dos **le nom de l'auteur, son adresse et le titre de la photo (30 caractères max)**, si possible **le type d'appareil, la focale, l'ouverture, la vitesse et les ISO**

## Article 3 : Utilisation des photographies

- ✚ Les participants autorisent les organisateurs à exposer les photos lors des COSTICIADES les 10 et 11 septembre 2022.

- ✚ Les photographies seront consultables sur le site de l'association [www.focuspevele.com](http://www.focuspevele.com), après la proclamation des résultats.
- ✚ Les photos pourront être utilisées dans le cadre de publications et de documents de communication relatifs au concours.
- ✚ Les participants s'engagent à ne réclamer aucun droit lié à la propriété de l'image.
- ✚ En cas d'utilisation des photographies, l'auteur sera cité.

## Article 4 : Droits des tiers

- ✚ Chaque participant déclare être l'auteur des photographies transmises pour le concours et que celles-ci sont conformes à la législation et à la jurisprudence en vigueur concernant le Droit à l'image et le Droit d'auteur dans le domaine de la photographie.
- ✚ Si les organisateurs du concours souhaitent exploiter une photographie d'un participant en dehors du cadre du concours, une convention devra être rédigée afin de préciser les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée."

## Article 5 : Inscription

- ✚ La date limite de dépôt des photos est fixée au 14 AOUT 2022.
- ✚ Les clichés et le bulletin de participation doivent être envoyés ou déposés à l'adresse Postale :

**Concours Photo Costiciades « La nature reprend ses droits »**  
**Mairie de COUTICHES**  
**1307 Route Nationale**  
**59310 COUTICHES**

- ✚ Les frais et risques d'expédition ou de retour seront à la charge des Auteurs. Aucun frais ou dédommagement ne pourra être réclamé à l'Association Focus Pévèle.
- ✚ Seront éliminées du concours :
  - Les photographies réceptionnées après la date de clôture
  - Les photographies non conformes aux données du concours
  - Les photographies présentant un aspect litigieux (plagiat, contrefaçon, pornographique, ...)

## Article 6 : Présélection

- ✚ Une présélection sera effectuée afin d'assurer le respect du présent règlement. En cas de non-sélection, les photos seront restituées au propriétaire ainsi que le motif du rejet.

## Article 7 : Restitution

- ✚ Les participants pourront venir retirer leurs œuvres du 1 octobre au 30 Novembre 2022 à la mairie de COUTICHES, après en avoir fait la demande par mail à l'adresse [focuspevele@hotmail.fr](mailto:focuspevele@hotmail.fr)
- ✚ En cas de retour par courrier, prière de joindre une enveloppe suffisamment affranchie libellée aux nom et adresse du participant.
- ✚ Passé ce délai les photos non retirées seront détruites.

## Article 8 : Jury et Palmarès

- ✚ Le jury sera composé de 5 personnes
  - 2 représentants du Conseil municipal de la ville de COUTICHES,
  - 1 photographe professionnel
  - 2 représentants de l'association "Focus Pévèle"
- ✚ Le jury se réunira début septembre et décernera « le prix du Jury » (3 premiers) ainsi que le « Prix Jeune » qui récompense un photographe de moins de 18 ans.
- ✚ Lors de l'exposition, le public sera invité à voter pour « La photo du public ».

- ✚ **Les 3 premiers prix seront des cartes cadeaux FNAC d'une valeur de 70€, 50€ et 30€.**
- ✚ **Le prix « public » sera une carte FNAC d'une valeur de 50€**
- ✚ **Le prix « jeune » sera une carte FNAC d'une valeur de 30€ si plus de 3 participants jeunes.**
- ✚ La remise des prix aura lieu le dimanche 11 septembre 2022 vers 16h30 sur le podium des Costiciades. Les prix attribués aux lauréats non présents seront envoyés par la poste.
- ✚ Les lauréats seront avisés personnellement avant l'exposition.
- ✚ Les résultats du concours seront publiés sur le site de l'association [www.focuspevele.com](http://www.focuspevele.com).

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Concours photographique : « La nature reprend ses droits »

Exposition les 10 et 11 septembre 2022  
Date limite de candidature : 14 août 2022 (cachet de la poste faisant foi)

**NOM (\*)**

**PRENOM (\*)**

**ADRESSE (\*)**

**Code Postal (\*)**

**Ville (\*)**

**Pays**

**Date de Naissance (\*) (\*\*)**  /  /

**Téléphone**

**Portable**

**Email (\*)**

**Comment avez-vous connu ce concours (\*) :** .....

Je soussigné(e) ..... Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours photo, y adhérer de façon pleine et entière et être l'auteur des photos et des indications fournies. Si mes photos sont sélectionnées, j'autorise les organisateurs à les éditer et/ou les exposer.

Fait à ....., le ...../...../2022

Signature du photographe

Pour les mineurs, signature des parents (\*\*)

(\*) : Mention obligatoire

(\*\*) : Pour tout mineur, la signature des parents est obligatoire et tient lieu d'autorisation



# TITRE des PHOTOS

Concours photographique : « La nature reprend ses droits »

---

PHOTO 1 TITRE : .....  
.....

**APPAREIL PHOTO :**

Marque : .....                      Modèle : .....  
Vitesse : ..... S                      Ouverture : F/.....  
Longueur focale : ..... Mm                      Iso : ISO-.....

---

PHOTO 2 TITRE : .....  
.....

**APPAREIL PHOTO :**

Marque : .....                      Modèle : .....  
Vitesse : ..... S                      Ouverture : F/.....  
Longueur focale : ..... Mm                      Iso : ISO-.....

---

PHOTO 3 TITRE : .....  
.....

**APPAREIL PHOTO :**

Marque : .....                      Modèle : .....  
Vitesse : ..... s                      Ouverture : F/.....  
Longueur focale : ..... mm                      Iso : ISO-.....